

Séance du Conseil des EPF des 10 et 11 juillet 2019

Le Conseil des EPF licencie une professeure du Département de physique de l'ETH Zurich

Après un examen minutieux des faits, le Conseil des EPF a décidé d'accéder à la demande de licenciement qui lui a été soumise par l'ETH Zurich concernant une professeure. Il considère que les allégations formulées à l'encontre de la professeure concernée étaient justifiées. Le Conseil des EPF ainsi que les institutions du Domaine des EPF prônent une culture de respect mutuel, et des mesures supplémentaires sont prévues en la matière.

Berne, le 15 juillet 2019 – En mars 2019, l'ETH Zurich a soumis au Conseil des EPF une demande de licenciement de l'une de ses professeures. Le Conseil des EPF a accordé le droit d'être entendue à la personne concernée. Il a analysé en détail les prises de position que cette personne a adressées au Conseil des EPF, ainsi que l'ensemble des déclarations et enquêtes antérieures, et examiné les différents arguments invoqués. Après une discussion approfondie, le Conseil des EPF a décidé lors de sa séance des 10 et 11 juillet 2019 d'accéder à la demande de licenciement que l'ETH Zurich lui a soumise le 12 mars 2019. La personne concernée a été informée des raisons détaillées de cette décision avant la publication du communiqué de presse.

Le respect mutuel comme fondement d'une collaboration fructueuse

Le Conseil des EPF assume une grande responsabilité envers les collaborateurs du Domaine des EPF à qui il est tenu de garantir protection et assistance. Le respect mutuel est le fondement d'une collaboration fructueuse et réussie. En cas de conflit, les collaborateurs peuvent s'adresser à différents points de contact. Il est dans l'intérêt de toutes les personnes impliquées de trouver une solution à l'amiable le plus rapidement possible. Cela n'a pas été possible dans le cas dont il est question ici, ce que le Conseil des EPF déplore.

Le licenciement est justifié

Le Conseil des EPF est un collège de personnalités au bénéfice de connaissances et de compétences variées. Il se compose actuellement de six femmes et quatre hommes possédant un vaste bagage scientifique, social ou économique. Beth Krasna, qui fait partie du Conseil des EPF depuis 2003, en est actuellement la présidente par intérim. «Face à des décisions aussi délicates relevant du droit du personnel, il est primordial de protéger les jeunes chercheurs qui sont fortement dépendants de leurs professeurs, tout en préservant les intérêts de ceux-ci face à d'éventuelles accusations infondées de la part des étudiants et des doctorants», déclare Beth Krasna. Dans le cas d'espèce, le Conseil des EPF considère que les accusations portées à l'encontre de la personne concernée sont justifiées et incompatibles avec les attentes en termes d'encadrement des doctorants ainsi qu'avec la culture qui prévaut dans le Domaine des EPF.

Encouragement d'une culture du respect mutuel et des compétences de conduite

Le Conseil des EPF encourage les institutions du Domaine des EPF à mettre en œuvre des mesures d'encouragement de la diversité, des compétences de conduite et d'une culture du respect mutuel. Actuellement, l'ETH Zurich examine la possibilité de transposer à l'ensemble de l'Ecole d'ici à 2020 l'encadrement des doctorants par plusieurs personnes, un système qui est déjà pratiqué dans plusieurs de ses départements. La direction de l'ETH Zurich vient en outre d'adopter un concept dédié au développement d'une culture du leadership. De plus, elle compte désormais une nouvelle vice-présidence «Leadership et développement du personnel». Parmi les autres mesures figure également le développement de possibilités de coaching et de conseil à l'intention des cadres dirigeants. Un monitoring interne de l'encadrement permet de déceler tout comportement problématique à un stade précoce. En matière de diversité, l'augmentation de la part de femmes au sein du corps professoral revêt

une grande importance. Différents programmes proposés par les institutions du Domaine des EPF promeuvent le développement des carrières féminines.

Amélioration des processus en cas de conflit du travail

S'agissant de ce type de conflit, il est important d'identifier le problème suffisamment tôt et de le résoudre rapidement. Les collaborateurs doivent savoir à qui s'adresser en pareil cas et connaître les principaux points de contact. Comme elle l'a annoncé récemment, l'ETH Zurich réorganise le bureau de l'ombudsman et a par ailleurs défini plusieurs mesures au sein de son projet «Leadership», en cours depuis quelque temps. Le Conseil des EPF soutient ces démarches ainsi que les mesures prises par la direction de l'ETH Zurich.

Renseignements

Gian-Andri Casutt, responsable de la communication

Téléphone +41 (0) 44 632 20 03

Mobile +41 (0) 79 636 94 64

gian.casutt@ethrat.ch

Conseil des EPF, Haldeliweg 15, CH-8092 Zurich, www.cepf.ch

Le Conseil des EPF est l'organe stratégique de direction et de surveillance du Domaine des EPF, constitué des deux écoles polytechniques fédérales ETH Zurich et EPFL ainsi que des quatre établissements de recherche PSI, WSL, Empa et Eawag. Nommé par le Conseil fédéral, le Conseil des EPF supervise les plans de développement, organise le controlling et assure la coordination du Domaine des EPF. A ce titre, il établit le budget et les comptes du Domaine des EPF et coordonne la gestion ainsi que le maintien de la valeur et de la fonction du parc immobilier. Le Conseil des EPF est l'autorité investie du pouvoir de nomination et représente le Domaine des EPF auprès des autorités de la Confédération. Il est assisté par un état-major chargé de préparer les dossiers et de les mettre en œuvre.